

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 650

26 mars 2010

SOMMAIRE

Albion Alternative Emerging Markets Fund	31191	HBI Grevenbroich S.à r.l.	31158
ArcelorMittal Sourcing	31158	HBI Herne S.à r.l.	31158
Bauteck Investments S.A.	31176	Holdtrade S.A.	31160
Biobuttek Wilhelm Sàrl	31157	ID Top Sàrl	31168
Black & Decker Asia Manufacturing Holdings 1 S.à r.l.	31172	Infor Global Solutions TopCo S.A.	31176
Blackfont Group S.A.	31200	ISwi Top S.à r.l.	31170
BORN INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial	31195	Lonas S.à r.l.	31156
Build-Invest S.A.	31190	Mediflex S.à r.l.	31179
Chripas	31157	Medrilux S.à r.l.	31179
Cie R.O.V.Y. S.A., société de gestion de patrimoine familial	31199	Mirsa S.A.	31187
CRD S.A.	31156	Neo Medical Systems S.à r.l.	31156
CZ 1 Sàrl	31182	New Del Col	31156
Deep Valley Finance S.A.	31164	Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA)	31188
DM Sys S.à r.l.	31188	P.F. Logistic	31200
DS Luxembourg S.A.	31191	P.F. Logistic A	31200
Energy Luxembourg CCAL S.à r.l.	31184	P.F. Logistic B	31199
F.23 New Del Col	31156	P.F. Logistic BZ	31199
Fiduciaire Générale GROUP, s.à r.l.	31159	P.F. Offices	31200
Fin.Ge.	31187	Presidential A	31194
F.T. Investment S.A.	31179	Presidential B	31194
Gentis S.à r.l.	31195	ProLogis France XXIX S.à r.l.	31157
Geronimo Investments S.à r.l.	31156	ProLogis France XXVI S.à r.l.	31157
Gestion Européenne	31184	SABIC Luxembourg S.à r.l.	31184
Great German Nursing Homes	31199	Santatecla S.A.	31168
Great German Offices	31198	SGBT European Major Investments S.A.	31161
Great German Offices B	31198	Ships & Ferries International S.A.	31168
Great German Stores A	31198	SHLF Holdings No. 1 S.à r.l.	31170
Great German Stores AZ	31195	Spring Investments S.à r.l.	31184
Great German Stores BZ	31194	Takeoff Luxco 1 Sàrl	31179
Great German Stores E	31194	Unilink Contractors Corporation S.A. ...	31154
HBI Düsseldorf S.à r.l.	31158	Weinberg Real Estate Partners # 1 SCA	31162
HBI Gottmadingen S.à r.l.	31158	WM Phoenix (Luxembourg) S.à r.l.	31164

Unilink Contractors Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 51.489.

L'an deux mille dix, le onze janvier.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme, dénommée UNILINK CONTRACTORS CORPORATION S.A. ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la Section B, numéro 51489,

constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire, de résidence à Luxembourg, en date du 16 juin 1995, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 460 du 16 septembre 1995.

Ladite société a un capital social actuel, entièrement libéré, de quarante et un mille trois cent seize euros et cinquante cinq cents (EUR 41 316,55), représenté par quatre-vingt (80) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fabio GASPERONI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Arnaud BON, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Ensuite, le président, déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les quatre-vingt (80) actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de réaliser la fusion, avec effet sur le plan comptable au 31 décembre 2009, par voie d'absorption de la société anonyme SA VIZOR S.A., ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51 355 (ci après "la société absorbée") par la société anonyme UNILINK CONTRACTORS CORPORATION S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 412F, route d'Esch, susnommée (ci après "la société absorbante"), conformément et suivant les modalités du projet de fusion signé sous seing privé en date du 27 novembre 2009, publié au Mémorial C n° 2334 du 1 décembre 2009, sur base des articles 261 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la "Loi");

2. Divers.

III.- Le Président, agissant ès-qualité, déclare encore que les prescriptions de la Loi, ont été observées, notamment que:

a) le projet de fusion a été décidé par les organes compétents de la société absorbante et de la société absorbée en date du 27 novembre 2009, et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 1 décembre 2009 numéro 2334;

b) un rapport des organes compétents à l'assemblée, expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique la fusion, respectivement un rapport d'experts tels que visés par l'article 265 et 266 de la Loi, n'ont pas été établis, l'article 278 de la Loi, dispensant expressément de l'obligation de dresser de tels rapports;

c) aucune des deux sociétés fusionnantes n'a du personnel et/ou des travailleurs;

d) tous les actionnaires de la société absorbante reconnaissent avoir reçu communication, dans les délais légaux prévus, de tous les documents prévus à l'article 267 de la Loi;

e) les créanciers de la société absorbante ont reçu expressément indication des modalités de l'exercice de leurs droits, mais aucun créancier ou actionnaire n'a indiqué vouloir faire valoir ses droits.

Un exemplaire du projet de fusion reste annexé au présent acte.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

Résolution unique

L'assemblée des associés décide de réaliser la fusion, avec effet sur le plan comptable au 31 décembre 2009, par voie d'absorption de la société anonyme SAVIZOR S.A., ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la section B, numéro 51355,

par la société anonyme UNILINK CONTRACTORS CORPORATION S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la Section B, numéro 51489, conformément et suivant les modalités du projet de fusion établi sous seing privé en date du 27 novembre 2009, publié au Mémorial C n° 2334 du 1^{er} décembre 2009.

La fusion par absorption est basée sur les articles 278 et suivants de la Loi.

Considérant le fait que UNILINK CONTRACTORS CORPORATION S.A. est propriétaire titulaire de la totalité des actions de SAVIZOR S.A. et que l'article 281 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales relative aux fusions est d'application;

Considérant que tous les actionnaires de la société absorbante et de la société absorbée ont eu le droit, un mois au moins avant la date des présentes de prendre connaissance, au siège social de ces sociétés, des documents suivants:

- a) le projet de fusion;
- b) les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés qui fusionnent;
- c) un état comptable arrêté à une date qui ne doit pas être antérieure au premier jour du troisième mois précédant la date du projet de fusion au cas où les derniers comptes annuels se rapportent à un exercice dont la fin est antérieure de plus de six mois à cette date;

Constatant que le délai de un mois s'est écoulé sans qu'aucun tiers ne se soit manifesté de quelque manière que ce soit;

Déclare la fusion réalisée et effective.

Qu'en ces circonstances, la fusion se trouve réalisée et a entraîné de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment: la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante avec effet comptable au 31 décembre 2009.

L'assemblée consent décharge aux administrateurs de la société absorbée, et décide que les documents et comptes sociaux de la société absorbée seront conservés pendant 5 ans au siège de la société absorbante.

L'Assemblée constate que par la présente réalisation de la condition suspensive de la fusion, la société absorbée cesse d'exister. Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de faire radier la société absorbée auprès du registre de commerce compétent.

Certification

En application de l'article 271 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, le notaire confirme l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société absorbante et du projet de fusion.

Constataion

Etant donné toutes les formalités relatives à la fusion ont été valablement accomplies au pays du siège social de la société absorbée sous la condition de l'approbation de la fusion par la société absorbante, l'assemblée des associés de la société absorbante constate la réalisation de la fusion, le tout sans préjudice des formalités d'inscription aux registres de commerces respectifs et les publications telles que prévues par les dispositions légales.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants en langue française, connue des comparants, ces derniers, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Fabio GASPERONI, Pierre-Siffrein GUILLET, Arnaud BON, Cario WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., 15 janvier 2010. LAC/2010/2231. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme.

Référence de publication: 2010028591/104.

(100024779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

**New Del Col, Société à responsabilité limitée,
(anc. F.23 New Del Col).**

Siège social: L-3583 Dudelange, 13, rue des Mouleurs.
R.C.S. Luxembourg B 144.615.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 18 février 2010.

Référence de publication: 2010028978/11.

(100025693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

NeoMS, Neo Medical Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 32, rue des Trévires.
R.C.S. Luxembourg B 148.809.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 février 2010.

Référence de publication: 2010028979/11.

(100026003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Lonas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 121.442.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010029017/11.

(100025429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Geronimo Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 118.451.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010029021/11.

(100025450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

CRD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 30, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 82.593.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 février 2010.

Référence de publication: 2010029332/10.

(100026244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

ProLogis France XXIX S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.091.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré/s du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010029382/17.

(100026300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

ProLogis France XXVI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.276.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré/s du 18 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010029393/17.

(100026292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Chripas, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 147.485.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Référence de publication: 2010029335/10.

(100026664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Biobuttek Wilhelm Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8328 Capellen, 93, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 100.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010029349/10.

(100026344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

HBI Düsseldorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 43.950,00.**Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 111.201.

Les comptes annuels au 16 Octobre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010029791/10.

(100026602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

HBI Gottmadingen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 120.750,00.**Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 115.148.

Les comptes annuels au 18 octobre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010029798/10.

(100026608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

HBI Grevenbroich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 118.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010029799/10.

(100026609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

HBI Herne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 127.570.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010029804/10.

(100026687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

ArcelorMittal Sourcing, Société en Commandite par Actions.Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 59.577.*Changement au niveau des membres du Conseil de Surveillance*

L'Assemblée générale tenue extraordinairement le 11 février 2010 a nommé comme commissaire supplémentaire Monsieur Benjamin BAPTISTA, avec adresse professionnelle au Av. Brig. Eduardo Gomes, 930 Jd. Limoeiro, 29163-970 Serra ES, Brésil, pour un terme de quatre (4) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 février 2010.

Référence de publication: 2010031020/14.

(100028159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Fiduciaire Générale GROUP, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 53.433.

 —
 Cession

Suite à un changement dans l'actionnariat de la société, la répartition des 1.500 parts sociales de la Société se présente comme suit:

Associés	parts sociales
Dan Arendt:	29
Manuel Baldauff:	26
Stéphane Césari:	33
Georges Deitz:	55
Dirk Dewitte:	40
Yves Francis:	73
Vincent Gouverneur:	44
Thierry Hoeltgen:	73
Georges Kioes:	40
Raymond Krawczykowski:	40
Maurice Lam:	73
Benjamin Lam:	44
Olivier Lefèvre:	29
Sonja Linz:	40
Erwan Loquet:	40
Olivier Maréchal:	44
Barbara Michaelis:	51
Sophie Mitchell:	37
Vafa Moayed:	73
Pascal Noël:	40
Franz Prost:	73
Gilbert Renel:	40
Benoit Schaus:	73
Marie José Steinborn:	26
Eric van de Kerkhove:	73
Johnny Yip:	40
Martin Flaunet:	22
Lou Kiesch:	26
Joël Vanoverschelde:	22
Jean-Philippe Bachelet:	18
Roland Bastin:	18
David Capocci:	18
Bernard David:	18
Jean-Philippe Drescher:	18
Philippe Lenges:	18
Marc Meyers:	18
Xavier Zaegel:	18
Fiduciaire Générale GROUP, s.à r.l., RC B 53433:	4
Laurent Fedrigo, né le 25 octobre 1968 à Hayange, France, avec adresse professionnelle au 560 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg:	33
	<hr/> 1500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010028395/58.

(100024802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Holdtrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.647.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société "HYPERION CONSULTANTS S.A.", ayant son siège au Mossfon Building, 2nd Floor, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 W.T.C. Panama, Republic of Panama, Microjacket 553042, document 1074753,

ici représentée par M. Luc Wittner, employé privé, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

En vertu d'une procuration donnée le 14 décembre 2009, laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée,

ci-après nommée "l'actionnaire unique",

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la société anonyme HOLDTRADE S.A., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au RCS Luxembourg section B sous le numéro 116 647, ci-après dénommée "la Société",

a été constituée en date du 18 mai 2006 par acte du notaire André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1444 du 27 juillet 2006;

- que le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune entièrement libérée.

- que sa mandante, l'actionnaire unique, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité il a rédigé son rapport de liquidation, lequel reste annexé au présent acte. L'actionnaire unique tel que représenté déclare que tout le passif a été payé. L'actionnaire unique déclare reprendre tout l'actif de la société et il déclare encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel, qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

- que les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par la société Chester & Jones S.à r.l., 165, route de Longwy, L-4751 Pétange, RCS Luxembourg B 120.602 désignée comme "commissaire à la liquidation" par l'actionnaire unique de la Société; lequel confirme l'exactitude du rapport du liquidateur;

Le commissaire à la liquidation, ici représenté par M. Luc Wittner, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2009, a rédigé son rapport, lequel rapport, ensemble avec la procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

- que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société pour l'exercice de leur mandat, depuis la constitution de la société jusqu'à ce jour;

- que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

- que les titres au porteur ont été détruits en présence du notaire instrumentaire.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française à la comparante, ès-qualité qu'elle agit, elle a signé avec le notaire le présent acte ensemble avec le commissaire à la liquidation.

Signé: L. WITNER, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 23 décembre 2009, LAC/2009/56619: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010028552/58.

(100024783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

SGBT European Major Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.764.

L'an deux mille neuf, le quinze janvier.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Thierry Bodson, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société anonyme "SGBT European Major Investments S.A.", ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34a, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu des résolutions du Conseil d'Administration prises en date de ce jour.

Le procès-verbal de ces résolutions restera, après avoir été paraphé "ne varietur" par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) La société anonyme SGBT European Major Investments S.A. a été constituée suivant acte notarié, en date du 29 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 494 du 26 mai 2005 et les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 15 janvier 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 372 du 19 février 2009.

2) Le capital social de la société est actuellement fixé à à EUR 32.003 (trente-deux mille trois euros), représenté par 3.169 (trois mille cent soixante-neuf) actions de classe A (Actions A) et 31 (trente et une) actions de classe B (Actions B). Les actions n'ont pas de valeur nominale.

3) Conformément à l'article 5 des statuts, le capital autorisé, y compris toute d'émission éventuelle, est fixé à CENT CINQUANTE MILLIONS D'EUROS (EUR 150.000.000,-).

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à compter de la date de publication de l'acte modificatif des statuts du 9 août 2006 à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé, par voie d'émission d'actions B ou par voie d'augmentation du pair comptable des actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions de toute souscription. Dans le cadre de l'auto-risation d'augmenter le capital le Conseil d'Administration est autorisé à supprimer ou à limiter les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants.

4) Par décisions du Conseil d'Administration de ce jour, il a été décidé d'augmenter le capital social à concurrence de UN euro (EUR 1,-) pour porter le capital souscrit ainsi de son montant actuel de TRENTE-DEUX MILLE TROIS euros (EUR 32.003,-) à TRENTE-DEUX MILLE QUATRE EUROS (EUR 32.004,-) sans émission d'actions nouvelles par augmentation du pair comptable des actions émises. En sus de l'augmentation de capital, une prime d'émission d'un montant de HUIT MILLIONS CENT CINQUANTE-HUIT MILLE NEUF CENT DIX-HUIT EUROS TRENTE-SEPT cents (EUR 8.158.918,37) a été payée.

Le Conseil d'Administration a supprimé pour autant que de besoin le droit de souscription préférentiel des actionnaires et a accepté la souscription et le versement en espèces par l'actionnaire majoritaire la Société Générale Bank & Trust, avec siège social à Luxembourg, de HUIT MILLIONS CENT CINQUANTE-HUIT MILLE NEUF CENT DIX-NEUF EUROS TRENTE-SEPT cents (EUR 8.158.919,37), faisant UN euro (EUR 1,-) pour l'augmentation de capital et HUIT MILLIONS CENT CINQUANTE-HUIT MILLE NEUF CENT DIX-HUIT EUROS TRENTE-SEPT cents (EUR 8.158.918,37) pour la prime d'émission.

Les documents justificatifs de la souscription et du versement en espèces ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

5) A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social (premier alinéa).** Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 32.004,- (trente-deux mille quatre euros), représenté par 3.169 (trois mille cent soixante-neuf) actions de classe A (Actions A) et 31 (trente

et une) actions de classe B (Actions B). Les actions n'ont pas de valeur nominale. Toute prime d'émission est exclusivement rattachée aux Actions B."

Evaluation des frais

Le comparant évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de EUR 4.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. BODSON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 janvier 2010. Relation: LAC/2010/2463. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010028585/64.

(100025225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Weinberg Real Estate Partners # 1 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.468.

L'an deux mille dix, le cinquième jour du mois de février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Fabian Piron, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en qualité de mandataire de Weinberg Real Estate Partners #1 S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.468 (la Société), constituée par un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, le 29 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2602 en date du 14 novembre 2007, modifié à plusieurs reprises, et pour la dernière fois en date du 4 août 2009 selon un acte de constatation d'augmentation de capital reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1737 daté du 9 septembre 2009 (les Statuts).

En date du 28 janvier 2010, Weinberg Real Estate S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500 et dont le siège social se situe 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.907, en sa qualité d'associé-gérant-commandité de la Société (l'Associé-Gérant-Commandité), a pris des résolutions écrites (les Résolutions) relatives à l'augmentation de capital de la Société, dont un extrait certifié conforme restera annexé au présent acte afin d'être enregistré auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant demande au notaire instrumentant de constater que:

I. La Société a été constituée sous forme d'une société en commandite par actions, conformément à l'acte de constitution acté par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

II. A moins qu'il n'en soit spécifié autrement dans le présent acte, les termes et autres expressions en majuscule ont le sens qui leur est conféré dans les Statuts.

III. Le capital social de la Société est de six cent quatre-vingt-neuf mille trois cent cinquante euros (EUR 689.350) divisé en deux classes d'actions:

(i) soixante-huit mille neuf cent trente-quatre (68.934) Actions de Classe A, ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10) chacune; et

(ii) une (1) Action de Classe B, ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10).

IV. Conformément à l'article 6.4 des Statuts, le capital social autorisé de la Société est fixé à trente-cinq millions six cent quarante mille et dix Euros (EUR 35.640.010), représenté par trois millions cinq cent soixante-quatre mille (3.564.000) Actions de Classe A et une (1) Action de Classe B, ayant chacune une valeur nominale de dix Euros (EUR 10).

V. Conformément à l'article 6.5 des Statuts, l'Associé-Gérant-Commandité est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication de l'acte de constitution de la Société:

(i) à émettre jusqu'à concurrence de trois millions cinq cent soixante quatre mille (3.564.000) Actions de Classe A, ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10) chacune, dans les limites du capital autorisé indiqué à l'Article 6.4 des Statuts;

(ii) à limiter ou suspendre les droits de souscription préférentiels des Actionnaires pendant la Période de Souscription, lorsque l'Associé-Gérant-Commandité aura accepté les Engagements de nouveaux Investisseurs afin de leur permettre de devenir des Actionnaires Ultérieurs; et

(iii) à enregistrer, par voie d'acte notarié, chacune des émissions d'Actions de Classe A, et, à modifier l'Art. 6 des Statuts et le registre des Actionnaires de la Société en conséquence.

VI. Conformément aux Résolutions, l'Associé-Gérant-Commandité a décidé d'augmenter, en date du 28 janvier 2010, le capital social de la Société d'un montant de cent soixante dix neuf mille huit cent vingt euros (EUR 179.820) de manière à fixer le capital social de la Société à huit cent soixante neuf mille cent soixante dix euros (EUR 869.170), par l'émission de dix-sept mille neuf cent quatre-vingt deux (17.982) nouvelles Actions de Classe A, ayant les mêmes droits que les Actions de Classe A existantes, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune et intégralement libérées.

Dès lors le comparant déclare que l'Associé-Gérant-Commandité a accepté la souscription de toutes les nouvelles Actions de Classe A et que ces nouvelles actions ont été payées par des apports en numéraire comme suit:

(a) SAS WREP INVEST 1, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social à Immeuble Grand Seine, 21 quai d'Austerlitz F-75013 Paris, immatriculée auprès du RCS de Paris, sous le numéro 497 774 687, a souscrit à cinq mille neuf cent quatre-vingt quatorze (5.994) Actions de Classe A, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, et les a entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de cinquante neuf mille neuf cent quarante euros (EUR 59.940);

(b) BTP Prévoyance, institution de prévoyance personne morale de droit privé à but non lucratif relevant du Livre IX, Titre 3, du code de la Sécurité Sociale français, ayant son siège social au 7 rue du Regard, F-75006 Paris, a souscrit à onze mille neuf cent quatre vingt huit (11.988) Actions de Classe A, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, et les a entièrement libérées par une contribution en espèces d'un montant total de cent dix-neuf mille huit cent quatre vingt euros (EUR 119.880);

L'ensemble des dix-sept mille neuf cent quatre-vingt deux (17.982) nouvelles Actions de Classe A de la Société ayant toutes été complètement libérées par un paiement en espèces, le montant de cent soixante-dix neuf mille huit cent vingt euros (EUR 179.820) a été mis à la libre disposition de la Société dont la preuve en a été apportée au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

VII. En conséquence de l'augmentation de capital réalisée, l'article 6.1 des Statuts est modifié comme suit:

"Le capital social de la Société est fixé à huit cent soixante neuf mille cent soixante dix euros (EUR 869.170) divisé en deux classes d'actions:

(i) quatre-vingt-six mille neuf cent seize (86.916) Actions de Classe A, ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune; et

(ii) une (1) Action de Classe B, ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-).

Aucune autre classe d'actions ne pourra être créée sans l'approbation de l'assemblée générale des Actionnaires statuant de la manière prévue pour la modification des présents Statuts, avec l'approbation de l'Associé-Gérant-Commandité."

VIII. La traduction anglaise de l'article 6.1 des Statuts est modifiée comme suit:

"The share capital of the Partnership is set at eight hundred and sixty nine thousand one hundred and seventy euro (EUR 869,170) divided into the following two classes of shares:

(i) eighty six thousand nine hundred and sixteen (86,916) Class A Shares with a par value often Euro (EUR 10.-) each; and

(ii) one (1) Class B Share with a par value of ten Euro (EUR 10.-).

No other class of shares may be created without a decision of a meeting of the Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to these Articles, and with the approval of the General Partner."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à 1.500.- (mille cinq cents euros).

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: F. PIRON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 février 2010. Relation: LAC/2010/5933. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010028586/96.

(100025100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Deep Valley Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 81.934.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010029081/12.

(100025951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

WM Phoenix (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 42.266.150,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.455.

In the year two thousand and ten, on the ninth of February.

In front of Maître Carlo Wersandt, notary public established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) WM Caleta (Gibraltar) Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19, Town Range, Gibraltar ("Caleta"),

hereby represented by Emilie Waxin, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 9 February 2010.

2) Sirius International Insurance Corporation, a company incorporated under the laws of Sweden, having its registered office at 57B, Birger Jarlsgatan, SE-113 96, Stockholm, Sweden ("Sirius"),

hereby represented by Emilie Waxin, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 8 February 2010.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearers are all the shareholders of "WM Phoenix (Luxembourg) S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 144.455, incorporated by deed enacted by the undersigned notary on 19 January 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number C-398 dated 24 February 2009, lastly amended by a deed enacted by Maître Carlo Wersandt, on 23 January 2009 published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number C-452 dated 3 March 2009 (the "Company").

II.- That the 1,318,956 (one million three hundred eighteen thousand nine hundred fifty-six) class A shares having a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each, and the 371,688 (three hundred seventy-one thousand six hundred eighty-eight) class B shares having a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 50 (fifty United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 42,266,100 (forty-two million two hundred sixty-six thousand one hundred United States Dollars) to USD 42,266,150 (forty-two million two hundred sixty-six thousand one hundred fifty United States Dollars) by the issuance of 2 (two) new class A shares with a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each, in favour of WM Caleta (Gibraltar) Limited, and subject to the payment of a global share premium amounting to USD 23,599,950 (twenty three million five hundred ninety nine thousand nine hundred fifty United States Dollars) payable on the A share premium account of the Company;

3. Subscription by WM Caleta (Gibraltar) Limited of the 2 (two) new class A shares by way of a contribution in cash to the Company;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 8, paragraph 1 of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 50 (fifty United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 42,266,100 (forty-two million two hundred sixty-six thousand one hundred United States Dollars) to USD 42,266,150 (forty-two million two hundred sixty-six thousand one hundred fifty United States Dollars) by the issue of 2 (two) new class A shares with a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each (the "New A Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 23,599,950 (twenty three million five hundred ninety nine thousand nine hundred fifty United States Dollars) payable on the

A share premium account of the Company (the "A Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in cash by Caleta.

Third resolution:

It is unanimously resolved to accept the subscription and payment by Caleta of the New A Shares and the allocation to the A Share Premium through the contribution in cash of an amount of an aggregate amount of USD 23,600,000 (twenty-three million six hundred thousand United States Dollars) (the "Contribution").

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes Caleta, here represented by Emilie Waxin, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New A Shares in the Company and to pay them up entirely together with the A Share Premium by the Contribution.

Evidence of the contributions' existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Caleta: 1,318,958 (one million three hundred eighteen thousand nine hundred fifty-eight) class A shares; and
- Sirius: 371,688 (three hundred seventy-one thousand six hundred eighty-eight) class B shares.

The notary acts that the 1,318,958 (one million three hundred eighteen thousand nine hundred fifty-eight) class A shares and the 371,688 (three hundred seventy-one thousand six hundred eighty-eight) class B shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend article 8, paragraph 1 of the Company's articles of association so that to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at USD 42,266,150 (forty-two million two hundred sixty-six thousand one hundred fifty United States Dollars), represented by 1,318,958 (one million three hundred eighteen thousand nine hundred fifty-eight) class A shares of a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each (the "Class A Shares ") and 371,688 (three hundred seventy-one thousand six hundred eighty-eight) class B shares of a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) (the "Class B Shares "). "

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 6,000 (six thousand Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuf février.

Par devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) WM Caleta (Gibraltar) Limited, une société constituée selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social à Suite 1, Burns House, 19, Town Range, Gibraltar ("Caleta"),

ici représentée par Emilie Waxin, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 9 février 2010.

2) Sirius International Insurance Corporation, une société constituée selon les lois de Suède, ayant son siège social au 57B, Birger Jarlsgatan, SE-113 96, Stockholm, Suède ("Sirius"),

ici représentée par Emilie Waxin, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 8 février 2010.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les parties, représentées de la manière décrite ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- les comparantes sont les associées de "WM Phoenix (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.455, constituée par acte notarié reçu par le notaire instrumentant le 19 janvier 2009, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C-398 du 24 février 2009 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Carlo Wersandt, le 23 janvier 2009 publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C-452 du 3 mars 2009 (la "Société").

II.- Que les 1.318.956 (un million trois-cent dix-huit mille neuf cent cinquante-six) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq dollars américains) chacune, et les 371.688 (trois cent soixante et onze mille six cent quatre-vingt-huit) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq dollars américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de tous les points inscrits à l'ordre du jour sur lesquels les associés reconnaissent expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 50 USD (cinquante dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 42.266.100 USD (quarante-deux millions deux cent soixante six mille cent dollars américains) à 42.266.150 USD (quarante-deux millions deux cent soixante six mille cent-cinquante dollars américains), par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq dollars américains) chacune, au profit de WM Caleta (Gibraltar) Limited, et moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 23.599.950 USD (vingt-trois millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante dollars américains) à payer sur le compte de prime d'émission A de la Société;

3. Souscription et paiement par WM Caleta (Gibraltar) Limited de 2 (deux) nouvelles parts sociales de classe A par voie d'apport en numéraire;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification consécutive de l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les associés de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est unanimement décidé que les associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; les associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et acceptent en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 50 USD (cinquante dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 42.266.100 USD (quarante-deux millions deux cent soixante six mille cent dollars américains) à 42.266.150 USD (quarante-deux millions deux cent soixante six mille cent cinquante dollars américains) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq dollars américains) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales A"), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 23.599.950 USD (vingt-trois millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante dollars américains) à payer sur le compte de prime d'émission A de la Société (la "Prime d'Emission A"), la totalité devant être libérée par voie d'apport en numéraire par Caleta.

Troisième résolution:

Il est unanimement décidé d'accepter la souscription et le paiement par Caleta des Nouvelles Parts Sociales A et l'allocation à la Prime d'Emission A par voie d'apport en numéraire d'un montant de 23.600.000 USD (vingt-trois millions six cent mille dollars américains) (l'"Apport").

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite Caleta, ici représentée par Emilie Waxin, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales A et les libérer en totalité, Prime d'Emission A comprise, par l'Apport.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, la participation au capital social de la Société est désormais composée de:

- Caleta: 1.318.958 (un million trois cent dix-huit mille neuf cent cinquante-huit) parts sociales A; et
- Sirius: 371.688 (trois cent soixante et onze mille six cent quatre-vingt-huit) parts sociales B.

Le notaire établit que les 1.318.958 (un million trois cent dix-huit mille neuf cent cinquante-huit) parts sociales de classe A et les 371.688 (trois cent soixante et onze mille six cent quatre-vingt-huit) parts sociales de classe B, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport étant totalement réalisé, il est unanimement décidé de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin d'être lu comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 42.266.150 USD (quarante-deux millions deux cent soixante six mille cent cinquante dollars américains), représenté par 1.318.958 (un million trois cent dix-huit mille neuf cent cinquante-huit) parts sociales de catégorie A de 25 USD (vingt-cinq dollars américains) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie A") et 371.688 (trois cent soixante et onze mille six cent quatre-vingt-huit) parts sociales de catégorie B de 25 USD (vingt-cinq dollars américains) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie B")".

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à EUR 6.000,- (six mille euros).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: E. Waxin, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 février 2010. LAC/2010/6502. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Référence de publication: 2010028592/203.

(100024853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Santatecla S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 78.971.

Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SANTATECLA S.A.

Signature

Référence de publication: 2010029018/13.

(100025455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Ships & Ferries International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 86.578.

Rectificatif du dépôt du 24/09/2009 (No L090148100)

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010029016/14.

(100025826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

ID Top Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 125.127.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the first day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared

IS Business Services S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet (RCS Luxembourg N°B. 137.335)

(the "Principal")

here represented by Mr RICHARD TROJAN, an employee of IS European Services S.à r.l., born on 21 April 1978 in Prague, The Czech Republic, professionally residing at 2 rue Jean Bertholet, L-1233, Luxembourg

(the "Proxy")

by virtue of a proxy under private seal given on January 28th, 2010.

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. ID Top S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry, section B number 125.127, has been incorporated by deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster on February 13th, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 894 on May 16th, 2007

II. The subscribed capital of the Company is presently set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) corporate units with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all entirely and fully paid up;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole partner, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company shall be paid and that he shall receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution; as it results of the accounts situation established and signed by the management of the company on December 31st, 2009.

VI. The Principal gives discharge to all managers of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction du texte qui précède

L'an deux mille dix, le premier février.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

IS Business Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois du Luxembourg, avec siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet (RCS Luxembourg N°B. 137.335)

(le "Mandant")

ici représentée par Monsieur RICHARD TROJAN, employé de IS European Services S.à r.l., né le 21 avril 1978 à Prague, République Tchèque, demeurant professionnellement au 2 rue Jean Bertholet à L-1233, Luxembourg

(le "Mandataire")

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 28 janvier 2010.

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. ID Top S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 125.127, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, en date du 13 février 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 894 du 16 mai 2007

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant déclare que l'ensemble des dettes de la Société vont être réglées et qu'il recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution; tel qu'il résulte de la situation comptable établie par la gérance de la société le 31 décembre 2009.

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux situés à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R.TROJAN, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 05 février 2010. Relation: LAC/2010/5655. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 février 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010029968/94.

(100027101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

SHLF Holdings No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 144.067.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SHLF Holdings No. 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010029019/14.

(100025454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

ISwi Top S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 125.071.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the first day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared

IS Business Services S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet (RCS Luxembourg N°B. 137.335)

(the "Principal")

here represented by Mr RICHARD TROJAN, an employee of IS European Services S.à r.l., born on 21 April 1978 in Prague, The Czech Republic, professionally residing at 2 rue Jean Bertholet, L-1233, Luxembourg

(the "Proxy")

by virtue of a proxy under private seal given on January 28th, 2010.

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. ISwi Top S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry, section B number 125.071, has been incorporated by deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster on February 13th, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 871 on May 14th, 2007

II. The subscribed capital of the Company is presently set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) corporate units with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all entirely and fully paid up;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole partner, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company shall be paid and that he shall receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution; as it results of the accounts situation established and signed by the management of the company on December 31st, 2009.

VI. The Principal gives discharge to all managers of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction du texte qui précède

L'an deux mille dix, le premier février.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

IS Business Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois du Luxembourg, avec siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet (RCS Luxembourg N°B. 137.335)

(le "Mandant")

ici représentée par Monsieur RICHARD TROJAN, employé de IS European Services S.à r.l., né le 21 avril 1978 à Prague, République Tchèque, demeurant professionnellement au 2 rue Jean Bertholet à L-1233, Luxembourg

(le "Mandataire")

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 28 janvier 2010.

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. ISwi Top S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 125.071, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, en date du 13 février 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 871 du 14 mai 2007

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant déclare que l'ensemble des dettes de la Société vont être réglées et qu'il recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution; tel qu'il résulte de la situation comptable établie par la gérance de la société le 31 décembre 2009.

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux situés à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R.TROJAN, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 05 février 2010. Relation: LAC/2010/5656. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 09 février 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010029970/94.

(100027105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Black & Decker Asia Manufacturing Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.589.429,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.801.

In the year two thousand ten, the twelfth of January,
before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Black & Decker Asia Manufacturing Holdings 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, having a share capital of USD 1,565,543 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 147801 (the Company), incorporated on 17 July 2009, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C number N° 1795 of 17 September 2009. The articles of incorporation (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Francis Kessler on 5 August 2009 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, number 1867 dated 26 September 2009.

There appeared:

Black & Decker Global Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of USD 90,000 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 147803 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Olivier Too, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such proxy, after having been signed *in varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That 1,565,543 (one million five hundred and sixty-five thousand five hundred and forty-three) common shares, each having a par value of USD 1.00 (one United States Dollars), representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 23,886 (twenty-three thousand eight hundred and eighty-six United States Dollars), in order to bring the share capital from its present amount of USD 1,565,543 (one million five hundred and sixty-five thousand five hundred and forty-three United States Dollars), represented by 1,565,543 (one million five hundred and sixty-five thousand five hundred and forty-three) common shares with a par value of USD 1 (one United States Dollars) each, to an amount of USD 1,589,429 (one million five hundred and eighty-nine thousand four hundred and twenty-nine United States Dollars) by way of the creation and issuance of 23,886 (twenty-three thousand eight hundred and eighty-six) common shares of the Company with a par value of USD 1 (one United States Dollar);

3. Subscription to and payment in cash of the share capital increase specified under item 2. above;
4. Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company (the Articles);
5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to individually proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company, and the registration of the changes required by the matters set out in the items above; and
6. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 23,886 (twenty-three thousand eight hundred and eighty-six United States Dollars), in order to bring the share capital from its present amount of USD 1,565,543 (one million five hundred and sixty-five thousand five hundred and forty-three United States Dollars), represented by 1,565,543 (one million five hundred and sixty-five thousand five hundred and forty-three) common shares with a par value of USD 1 (one United States Dollars) each, to an amount of USD 1,589,429 (one million five hundred and eighty-nine thousand four hundred and twenty-nine United States Dollars) by way of the creation and issuance of 23,886 (twenty-three thousand eight hundred and eighty-six) common shares of the Company with a par value of USD 1 (one United States Dollar) (the New Shares).

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following intervention, subscription to and full payment of the New Shares as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to:

- (i) subscribe to the New Shares; and
- (ii) fully pay up such New Shares by way of a contribution in cash consisting in a payment in an amount of USD 23,886 (twenty-three thousand eight hundred and eighty-six United States Dollars) (the Amount).

The Amount is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate issued by ING Luxembourg on 12 January 2010 confirming the availability of the Amount on the Company's bank account and the undersigned notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

The contribution in cash made to the Company (i.e. the Amount) is entirely allocated to the nominal share capital account of the Company.

The Sole Shareholder resolves to issue and hereby issues 23,886 (twenty-three thousand eight hundred and eighty-six) new shares to itself.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at USD 1,589,429 (one million five hundred and eighty-nine thousand four hundred and twenty-nine United States Dollars), represented by 1,589,429 (one million five hundred and eighty-nine thousand four hundred and twenty-nine) shares having a nominal value of USD 1.00 (one United States Dollar) per share each."

Fifth resolution

The Meeting resolves (i) to amend the share register of the Company in order to record the new number of shares held in the Company by the Sole Shareholder and (ii) to grant power and authority to any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to individually proceed on behalf of the Company to the amendment of the share register of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this share capital increase, is approximately one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze janvier, par devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

a été tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Black & Decker Asia Manufacturing Holdings 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, ayant un capital social de 1.565.543 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147801, constituée le 17 juillet 2009 par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C du 17 septembre 2009 sous le numéro 1795 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 5 août 2009 suite à un acte notarié de Maître Francis Kessler, publié le 26 septembre 2009 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C sous le numéro 1867.

A comparu:

Black & Decker Global Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, ayant un capital social de 90.000 USD et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147803 (l'Associé Unique),

ci-après représentée par Olivier Too, juriste, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que 1.565.543 (un million cinq cents soixante-cinq mille cinq cents quarante-trois) parts sociales ordinaires ayant chacune une valeur nominale de 1,00 USD (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique), représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 23.886 USD (vingt-trois mille huit cents quatre-vingt-six Dollars des Etats-Unis d'Amérique), afin de porter le capital social de son montant actuel s'élevant à 1.565.543 USD (un million cinq cents soixante-cinq mille cinq cents quarante-trois Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 1.565.543 (un million cinq cents soixante-cinq mille cinq cents quarante-trois) parts sociales ordinaires ayant chacune une valeur nominale de 1,00 USD (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) à un montant s'élevant à 1.589.429 USD (un million cinq cents quatre-vingt-neuf mille quatre cents vingt-neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique) par voie de création et d'émission de 23.886 (vingt-trois mille huit cents quatre-vingt-six) parts sociales ordinaires ayant chacune une valeur nominale de 1,00 USD (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique);

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée au point 2. au moyen d'un apport en numéraire;

4. Modification consécutive de l'article 5 des Statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation de capital social de la Société;

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorisation donnés à tout gérant de la Société ou à tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg de procéder sous sa seule signature et pour le compte de la Société à l'inscription des nouvelles parts sociales émises au sein du registre des parts sociales de la Société et l'enregistrement des modifications découlant des résolutions figurant au sein des points de l'ordre du jour ci-dessus; et

6. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 23.886 USD (vingt-trois mille huit cents quatre-vingt-six Dollars des Etats-Unis d'Amérique), afin de porter le capital social de son montant actuel s'élevant à 1.565.543 USD (un million cinq cents soixante-cinq mille cinq cents quarante-trois Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 1.565.543 (un million cinq cents soixante-cinq mille cinq cents quarante-trois) parts sociales ordinaires ayant chacune une valeur nominale de 1,00 USD (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) à un montant s'élevant à 1.589.429 USD (un million cinq cents quatre-vingt-neuf mille quatre cents vingt-neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique) par voie de création et d'émission de 23.886 (vingt-trois mille huit cents quatre-vingt-six) parts sociales ordinaires ayant chacune une valeur nominale de 1,00 USD (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) (les Nouvelles Parts Sociales).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver la souscription à l'augmentation de capital et la libération des Nouvelles Parts Sociales de la manière suivante:

Intervention - Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare:

- (i) souscrire aux Nouvelles Parts Sociales; et
- (ii) payer ces Nouvelles Parts Sociales par le biais d'un apport en numéraire consistant dans le paiement de 23.886 USD (vingt-trois mille huit cents quatre-vingt-six Dollars des Etats-Unis d'Amérique) (le Montant).

Le Montant est à l'entière et libre disposition de la Société, preuve en a été apportée au notaire instrumentaire par un certificat de blocage émis par ING Luxembourg en date du 12 janvier 2010, ledit certificat constate expressément un tel paiement et confirme la disponibilité du Montant sur le compte bancaire de la Société et le notaire instrumentaire constate expressément un tel paiement.

L'apport en numéraire (le Montant) sera intégralement attribué au compte de capital social nominal de la Société.

L'Associé Unique décide d'émettre et partant émet 23.886 (vingt-trois mille huit cents quatre-vingt-six) nouvelles parts sociales à lui-même.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin d'y refléter la résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 1.589.429 USD (un million cinq cents quatre-vingt-neuf mille quatre cents vingt-neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 1.589.429 (un million cinq cents quatre-vingt-neuf mille quatre cents vingt-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide (i) de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter le nouveau nombre de parts sociales détenues par l'Associé Unique dans la Société, et (ii) et de donner pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société ou à tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg afin de procéder individuellement, au nom de la Société, aux inscriptions dans le registre des parts sociales de la Société.

Estimation des frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête de la présente.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Oliver Too, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 janvier 2010. LAC/2010/2232. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme.

Référence de publication: 2010028593/201.

(100024758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Infor Global Solutions TopCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 107.137.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration de la Société a décidé en date du 28 décembre 2009 de nommer Monsieur Ilja Giani Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société a décidé en date du 14 janvier 2010 de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- M. Ilja Giani, Président, ayant son adresse professionnelle au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- M. Jochen Berthold Kasper, Administrateur, ayant son adresse professionnelle au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

- M. Gregory Giangjordano, Administrateur, demeurant au 440, Edenbrooke Way, Roswell, USA-30075 Georgia, et du Commissaire:

M. Marc Henry, demeurant au 13560 Morris Road, Suite 4100 Alpharetta, GA 30004, USA jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2010.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2010029647/26.

(100026437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Bauteck Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 151.446.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster,

A comparu:

La société JMCPS HOLDING S.A., ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138612,

ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "BAUTECK INVESTMENTS S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 28 janvier 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;
- de déterminer les conditions de souscription et de libération;
- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;
- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;
- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;
- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 9 avril à 14.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2011.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. KOEUNE - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 10 février 2010. Relation GRE/2010/435. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 16 février 2010.

Référence de publication: 2010030506/151.

(100028218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

F.T. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 59.515.

Les comptes annuels de dissolution au 22.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029026/11.

(100025443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Takeoff Luxco 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.541.

Le Bilan consolidé au 31/12/07 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2010.

Takeoff Luxco 1 S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Manager A

Référence de publication: 2010029028/14.

(100025440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

**Mediflex S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Medrilux S.à r.l.).**

Siège social: L-9780 Wintrange, 66B, route de Lullange.

R.C.S. Luxembourg B 117.592.

L'an deux mil neuf, le vingt deux décembre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société MEDRILUX S.à r.l., ayant son siège social à L-9740 Wintrange, 66b, route d'Ullange, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 117 592, constituée par acte du notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 29 juin 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1674 du 5 septembre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Luxembourg,

Qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B) .

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Canan CETIN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.
Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Constat et acceptation de la Convention de cession de parts sociales intervenue entre Monsieur Jean-Marc PLEIC et Monsieur Giuseppe PALUMBO en date du 29 mars 2007.

2. Constat et acceptation de la Convention de cession de parts sociales intervenues entre Monsieur Jean-Marc PLEIC et Monsieur Giuseppe PALUMBO en date du 20 novembre 2007.

3. Constat et acceptation de la Convention de cession de parts sociales intervenue entre Monsieur Jean-Marc PLEIC et Monsieur Alex OTTENBURGS en date du 22 novembre 2007.

4. Constat et acceptation de la Convention de cession de parts intervenue entre Monsieur Jean-Marc PLEIC et Monsieur Robert PLEIC en date du 22 novembre 2007.

5. Constat et acceptation de la Convention de cession de parts intervenue entre Monsieur Jean-Marc PLEIC et Monsieur Etienne KEYEN en date du 22 novembre 2007.

6. Nouvelle répartition du capital social de la façon suivante:

- Monsieur Jean-Marc PLEIC détient 50 parts sur un total de 500 parts.
- Monsieur Alex OTTENBURGS détient 150 parts sur un total de 500 parts
- Monsieur Robert PLEIC détient 150 parts sur un total de 500 parts
- Monsieur Etienne KEYEN détient 150 parts sur un total de 500 parts

7. Modification de l'objet social de la société de sorte que l'alinéa 1^{er} de l'article 3 de ses statuts "La société a pour objet l'achat et la vente de boissons alcoolisées et de tout matériel en permettant l'exploitation tels que notamment l'achat et la vente de verres" est supprimé pour être remplacé par un nouvel alinéa 1^{er} qui a la teneur suivante: "La société a pour objet toute activité d'aménagement d'espaces médicaux au sens le plus large."

8. Changement de la dénomination sociale de la société en MEDIFLEX S.à.r.l.

9. Changement subséquent de l'article 2 des statuts de la société suite au changement de dénomination de la société.

10. Nomination de Monsieur Alex OTTENBURGS, employé, demeurant à B-4450 Juprelle, Rue Provinciale, aux fonctions de gérant administratif de la société MEDRILUX Sàrl.

11. Nouvelles modalités d'engagement de la société suite à la nomination de Monsieur Alex OTTENBURGS en qualité de gérant administratif.

12. Rectification concernant le siège social de la Société: le siège social se situant non pas à L-9740 Wintrange, 66b, route d'Ullange mais à L-9780 Wintrange, 66b, route de Lullange.

13. Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que la présente assemblée, réunissant 100 % du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constate qu'en vertu d'une Convention de cession de parts sociales datée du 29 mars 2007 dûment acceptée par la société en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, Monsieur Jean-Marc PLEIC a cédé à Monsieur Giuseppe PALUMBO deux cent quatre vingt dix neuf (299) parts sociales de la Société "MEDRILUX S.à r.l."

Deuxième résolution

L'Assemblée constate qu'en vertu d'une Convention de cession de parts sociales datée du 20 novembre 2007 dûment acceptée par la société en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, Monsieur Giuseppe PALUMBO a cédé à Monsieur Jean-Marc PLEIC, trois cents (300) parts sociales de la société "MEDRILUX S.à r.l."

Troisième résolution

L'assemblée constate qu'en vertu de trois (3) Conventions de cession de parts sociales du 22 novembre 2007, dûment acceptées par la société en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales,

Monsieur Jean-Marc PLEIC a cédé quatre cent cinquante (450) parts sociales sur les cinq cents (500) parts qu'il détient dans la société "MEDRILUX S.à r.l." comme suit:

- cent cinquante (150) parts sociales à Monsieur Alex OTTENBURGS employé privé, demeurant à B-4450 Juprelle, 798, Rue Provinciale, né le 28 novembre 1967 à Rocourt (Belgique);
- cent cinquante (150) parts sociales à Monsieur Robert PLEIC, employé privé, demeurant à L-9780 Wincrange, 66b/2, route de Lullange, né le 7 février 1965 à Ougrée (Belgique);
- cent cinquante (150) parts sociales à Monsieur Etienne KEYEN, employé privé, demeurant à B-4360 Oreye, 74/a, rue Louis Maréchal, né le 26 septembre 1964 à Waremmes (Belgique).

Lesdites cessions, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Quatrième résolution

Suite aux cessions de parts pré-mentionnées, l'assemblée prend acte du fait que le capital social de la société est désormais réparti de la façon suivante:

- Monsieur Jean-Marc PLEIC détient 50 parts sur un total de 500 parts.
- Monsieur Alex OTTENBURGS détient 150 parts sur un total de 500 parts.
- Monsieur Robert PLEIC détient 150 parts sur un total de 500 parts.
- Monsieur Etienne KEYEN détient 150 parts sur un total de 500 parts.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts concernant l'objet social, qui prendra désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet toute activité d'aménagement d'espaces médicaux au sens le plus large.

La société pourra en outre procéder à l'achat et à la vente de film de radiologie et de matériel médical.

La société a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle déteint des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social."

Sixième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en "MEDIFLEX S.à r.l."

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier par voie de conséquence l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** Il existe une société sous la dénomination sociale MEDIFLEX S.à.r.l."

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de gérant administratif de la société pour une durée indéterminée Monsieur Alex OTTENBURGS, employé privé, demeurant à B-4450 Juprelle, 798, Rue Provinciale.

L'assemblée confirme que Monsieur Jean-Marc PLEIC, gérant de société, demeurant à B-4100 Seraing, 32, rue Vésale, reste le gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de modifier les modalités d'engagement de la Société vis-vis des tiers suite à la nomination de Monsieur Alex OTTENBURGS en qualité de gérant administratif de la manière suivante:

Pour toute transaction n'excédant pas 1.250 euros, la Société sera valablement engagée par la seule signature du gérant administratif.

Pour toute transaction excédant le montant de 1.250 euros, la Société sera valablement engagée par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

Dixième résolution

L'assemblée décide de rectifier l'adresse du siège social de la Société, qui est la suivante:
"L-9780 Winckrange, 66b, route de Lullange."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ mille euros (1.000,-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, C. CETIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56569. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010029904/137.

(100027454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

CZ 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 121.249.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the first day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared

CZ Top S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet (RCS Luxembourg N°B. 121.248)

(the "Principal")

here represented by Mr RICHARD TROJAN, an employee of IS European Services S.à r.l., born on 21 April 1978 in Prague, The Czech Republic, professionally residing at 2 rue Jean Bertholet, L-1233, Luxembourg

(the "Proxy")

by virtue of a proxy under private seal given on January 28th, 2010.

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. CZ 1 S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry, section B number 121.249, has been incorporated by deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster on November 3rd, 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2346 on December 15th, 2006

II. The subscribed capital of the Company is presently set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) corporate units with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all entirely and fully paid up;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole partner, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company shall be paid and that he shall receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution; as it results of the accounts situation established and signed by the management of the company on December 31st, 2009.

VI. The Principal gives discharge to all managers of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction du texte qui précède

L'an deux mille dix, le premier février.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

CZ Top S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois du Luxembourg, avec siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet (RCS Luxembourg N°B. 121.248)

(le "Mandant")

ici représentée par Monsieur RICHARD TROJAN, employé de IS European Services S.à r.l., né le 21 avril 1978 à Prague, République Tchèque, demeurant professionnellement au 2 rue Jean Bertholet à L-1233, Luxembourg

(le "Mandataire")

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 28 janvier 2010.

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. CZ 1 S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 121.249, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, en date du 3 novembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2346 du 15 décembre 2006

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant déclare que l'ensemble des dettes de la Société vont être réglées et qu'il recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution; tel qu'il résulte de la situation comptable établie par la gérance de la société le 31 décembre 2009.

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux situés à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R.TROJAN, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 05 février 2010. Relation: LAC/2010/5650. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 février 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010029971/94.

(100027107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Gestion Européenne, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.592.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010029035/11.

(100025430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Energy Luxembourg CCAL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ENERGY Luxembourg CCAL S.à.r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Jean-Christophe KERDELHUE / Claude SCHMITZ

Gérant de classe A / Gérant de classe B

Référence de publication: 2010029036/14.

(100025457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Spring Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 99.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010029045/13.

(100025744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

SABIC Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 86.854.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of December.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The corporation "SAUDI BASIC INDUSTRIES CORPORATION", a Saudi Arabian Corporation, with its registered office at P.O. Box 5101, Riyadh 11422, Kingdom of Saudi Arabia,

acting in its capacity as sole member of the corporation SABIC Luxembourg S.à r.l., having its registered office at L-1130 Luxembourg, 37 rue d'Anvers, registered with R.C.S. Luxembourg under n° B 86.854, incorporated by a deed of the

notary Léon Thomas METZLER (known as Tom METZLER), on April 15, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1005 dated July 2, 2002, amended by a deed of the notary Tom METZLER, on June 24, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1276 dated September 3, 2003, amended by a deed of the said notary, on March 24, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 486 dated May 6, 2003, amended by a deed of the notary Gérard LECUIT, on August 21, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2248 dated October 9, 2007 (the "Corporation"),

here represented by:

Me Nathalie HOULLE, Attorney at Law, residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy under private seal dated December 13th, 2009 which after having been signed "ne varietur" by the appearing person, acting as here above stated, and the notary will remain attached to the present deed to be registered together with it.

The appearing person presented to the notary an official letter, after having been signed "ne varietur" will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities, signed by the sole member on December 13, 2009 and approved by the Corporation, whereas the sole member has the right for a receivable due from the Corporation amounting to EUR 12,558,493.23 (twelve million five hundred fifty eight thousand four hundred ninety three euro and twenty three cents) and the sole member accepted to use this amount to reinforce the equity of the Corporation by increasing the corporate capital of the Corporation by an amount of EUR 14,125.- (fourteen thousand one hundred twenty-five Euro), together with the payment of a share premium in an aggregate amount of EUR 12,544,368.23 (twelve million five hundred forty four thousand three hundred sixty eight euro and twenty three cents) to be subscribed and paid in by contributions in kind by the transfer to the Company and conversion into share capital of a certain, liquid and due for payment debt of the Company in favour of the sole member.

The appearing person, acting as here above stated, requested the notary to act the following resolutions of the sole member of the Corporation:

First resolution

The sole member resolves to increase the corporate capital of the Corporation by an amount of EUR 14,125.- (fourteen thousand one hundred twenty-five Euro) by the issuance of 565 (five hundred sixty-five) new corporate units having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, so as to bring it from its current amount of EUR 6,485,875.- (six million four hundred eighty-five thousand eight hundred seventy-five Euro) represented by 259.435 (two hundred fifty-nine thousand four hundred thirty-five) corporate units with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, to EUR 6,500,000.- (six million five hundred thousand Euro) represented by 260.000 (two hundred sixty thousand) corporate units with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each together with the payment of a share premium in an aggregate amount of EUR 12,544,368.23 (twelve million five hundred forty four thousand three hundred sixty eight euro and twenty three cents).

Subscription and Payment

The sole member, represented as stated here above, declares subscribing to the 565 (five hundred sixty-five) new corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, having the same rights and obligations as the existing ones and to make payment in full for such new corporate units by a contribution in kind amounting to EUR 14,125.- (fourteen thousand one hundred twenty-five Euro) together with the payment of a share premium in an aggregate amount of EUR 12,544,368.23 (twelve million five hundred forty four thousand three hundred sixty eight euro and twenty three cents).

It results notably from the attached letter signed by the sole member on December 13, 2009 and approved by the Corporation, that the aggregate amount of EUR 12,558,493.23 (twelve million five hundred fifty eight thousand four hundred ninety three euro and twenty three cents) is a certain, liquid and due receivable due from the Corporation to the sole member.

Second resolution

The sole member resolves to amend article 5 of the articles of association of the Corporation so as to reflect the resolved capital increase.

Consequently, article 5 of the articles of association of the Corporation is replaced by the following text:

"The subscribed corporate capital is set at EUR 6,500,000.- (six million five hundred thousand Euro) represented by 260.000 (two hundred sixty thousand) corporate units with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each fully paid-in."

Third resolution

The sole member resolves to empower any one manager of the Corporation, with single signatory powers, to carry out any necessary formality in relation to the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Corporation, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 5,200 (five thousand two hundred Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société "SAUDI BASIC INDUSTRIES CORPORATION", une société constituée en Arabie Saoudite ayant son siège social à Riyad, Arabie Saoudite,

agissant en sa qualité d'associée unique de la société SABIC Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, R.C. Luxembourg n° B 86.854 constituée par un acte reçu par le prédit notaire, le 15 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1005 du 2 juillet 2002, modifié par un acte reçu par le prédit notaire, le 24 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1276 du 3 septembre 2002 et par un acte reçu par le prédit notaire, le 24 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 486 du 6 mai 2003 modifié par un acte reçu par Maître Gérard LECUIT, le 21 août 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2248 du 9 octobre 2007, ("la Société")

ici représentée par Maître Nathalie HOULLE, Avocate, résident professionnellement 69 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

en vertu d'une procuration sous seing privé du 13 décembre 2009, qui après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante, agissant ès dites qualités, et le notaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La personne comparante présente au notaire, une lettre officielle, qui après avoir été signée "ne varietur" et dûment approuvée en date du 13 décembre par l'organe délibérant de l'associé unique, restera attachée au présent acte, en vue de sa publication auprès des autorités d'enregistrement compétentes, alors que l'associé unique détient une créance sur la Société d'un montant de EUR 12.558.493,23 (douze millions cinq cent cinquante huit mille quatre cent quatre vingt treize Euros et vingt-trois cents) et qu'il souhaite utiliser cette créance afin de renforcer les fonds propres de la Société en procédant à une augmentation de capital d'un montant de EUR 14.125,- (quatorze mille cent vingt cinq euros) et au paiement d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 12.544.368,23 (douze millions cinq cent quarante quatre mille trois cent soixante huit euros et vingt trois cents) souscrite et payée par un apport en nature consistant en une conversion de créance liquide certaine et exigible due par la Société à l'associé unique pour le montant précité.

La personne comparante, agissant ès-dite qualité, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes de l'associée unique:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 14.125.- (quatorze mille cent vingt-cinq Euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 6.485.875.- (six millions quatre cent quatre-vingt cinq mille huit cent soixante quinze Euros) représenté par 259.435 (deux cent cinquante neuf mille quatre cent trente-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq Euros) chacune intégralement libérées, par l'émission de 565 (cinq cent soixante-cinq) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq Euros) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, au montant de EUR 6.500.000.- (six millions cinq cent mille Euros), représenté par 260.000 (deux cent soixante mille) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq Euros) chacune avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 12.544.368,23 (douze millions cinq cent quarante quatre mille trois cent soixante huit euros et vingt trois cents).

Souscription et Libération

L'associée unique, représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire aux 565 (cinq cent soixante-cinq) nouvelles parts sociale émises ayant une valeur nominale de 25.- Euros (vingt-cinq Euros) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, réalisant le paiement total de ces nouvelles parts émises par un apport en nature d'un montant de EUR 14.125.- (quatorze mille cent vingt-cinq Euros) avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 12.544.368,23 (douze millions cinq cent quarante quatre mille trois cent soixante huit euros et vingt trois cents).

Il résulte notamment de la lettre officielle attachée aux présents minutes, signée et approuvée par l'organe délibérant de l'associé unique en date du 13 décembre, que le montant de 12.558.493,23 (douze millions cinq cent cinquante huit

mille quatre cent quatre vingt treize Euros et vingt-trois cents) constitue une créance liquide certaine et exigible due par la société à l'associé unique.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

En conséquence, l'article 5 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

"Le capital social souscrit est fixé à EUR 6.500.000.- (six millions cinq cent mille euros), représenté par 260.000 (deux cent soixante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune, intégralement libérées."

Troisième résolution

L'associée unique décide de donner pouvoir à un des gérants de la Société, avec pouvoir de signature unique, d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

Déclarations, frais et évaluation

Les frais, coûts, honoraires et dépenses supportés par la Société à la suite du présent acte sont évalués approximativement à cinq mille deux cents euros (EUR 5.200).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des même comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête du présent procès-verbal.

Après lecture donnée au comparant, il a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. HOULLE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56555. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010029898/149.

(100027432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Mirsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 38, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010029046/13.

(100025743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Fin.Ge., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 32.537.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.02.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010029047/14.

(100025724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

DM Sys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.595.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 17.02.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010029051/15.

(100025718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

**Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une
Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.814.

In the year two thousand ten, on the ninth of February.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mrs Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, residing professionally in Luxembourg,

acting in his capacity as a special proxy-holder of ORLANDO ITALY MANAGEMENT S.A., with registered office at L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, being the General Partner of the Partnership limited by shares (société en commandite par actions) ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA), R.C.S. Luxembourg section B number 116.814, having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, incorporated by deed enacted on the 24th of May 2006, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1189 of the 19th of June 2006, by virtue of the authority conferred on him by decisions of the General Partner, taken at its meetings of the 2nd of February 2010;

an extract of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the attesting notary public, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the attesting notary public to record her declarations and statements which follow:

I.- That the subscribed share capital of the prenamed ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA), amounts currently to EUR 1,237,849.84 (one million two hundred and thirty-seven thousand eight hundred forty-nine Euro and eighty-four cents), divided into 898.437 (eight hundred and ninety-eight thousand four hundred and thirty-seven) Class A Shares with a par value of EUR 1,24 (one Euro and twenty-four cents) each and 99.829 (ninety-nine thousand eight hundred and twenty-nine) Class B Shares with a par value of EUR 1,24 (one Euro and twenty-four cents) each, fully paid up.

II.- That on terms of article 5.4 of the articles of incorporation, the authorized capital has been fixed at EUR 220.000.000,20 (two hundred twenty Million and twenty cents) consisting of both Class A and Class B shares with a par value of EUR 1,24 (one Euro and twenty-four cents) each and the General Partner has been authorized until June 19th, 2011 to increase the capital of the corporation, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article 5.3 of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III.- That the General Partner, in its meeting of February 2nd, 2010 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article 5.4 of the articles of incorporation, has realized an increase of capital by the amount of EUR 822.12 (eight hundred twenty-two Euro and twelve cents) so as to raise the subscribed capital from its present amount of EUR 1,237.849,84 (one million two hundred and thirty-seven thousand eight hundred forty-nine Euro and eighty-four cents) to EUR 1,238,671.96 (one million two hundred thirty-eight thousand six hundred seventy-one Euro and ninety-six cents) by the creation and issue of 663 (six hundred and sixty-three) new Class A shares of EUR 1,24 each to subscribe and pay up entirely in cash, together with a global share premium of EUR 1,655,683.38 (one million six hundred fifty-five thousand six hundred eighty-three Euro and thirty-eight cents, to subscribe and pay up entirely in cash.

IV.- That still pursuant to the powers conferred to the General Partner, on terms of Article 5.4 of the Articles of Incorporation, the General Partner has cancelled the preferential right of the then existing shareholders to subscribe and has allowed to the subscription of the total new A shares by the subscribers detailed on the list here-annexed.

V.- That the 663 (six hundred sixty-three) new Class A shares have been entirely subscribed and fully paid up by contribution in cash, together with the above mentioned share premium, in a banking account of the company ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA), by the subscribers, so that the global amount of EUR 1,656,505.50.- (one million six hundred fifty-six thousand five hundred five Euro and fifty cents) has been at the free disposal of the said company, as was certified to the attesting notary public by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

VI.- That following the realization of this authorized increase of the share capital, article 5.3 of the articles of incorporation has therefore been modified and reads as follows:

"The subscribed share capital (hereinafter, the "Subscribed Capital") of the SICAR is set at EUR 1,238.671,96 (one million two hundred and thirty-eight thousand six hundred seventy-one Euro and ninety-six cents), divided into 899.100 (eight hundred and ninety-nine thousand one hundred) Class A Shares with a par value of EUR 1,24 (one Euro and twenty-four cents) each and 99.829 (ninety-nine thousand eight hundred and twenty-nine) Class B Shares with a par value of EUR 1,24 (one Euro and twenty-four cents) each, fully paid up."

Expenses

The expenses, encumbant on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately three thousand euros.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le neuf février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à Luxembourg, (ci-après "la mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de ORLANDO ITALY MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, étant l'Associé Commandité de la Société en commandite par actions ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA), R.C.S. Luxembourg section B numéro 116.814, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu le 24 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1189 du 19 juin 2006, en vertu d'un pouvoir conféré par décisions de l'Associé Commandité, prises en sa réunion du 2 février 2010;

un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA), prédésignée, s'élève actuellement à EUR 1.237.849,84 (un million deux cent trente-sept mille huit cent quarante-neuf Euros et quatre-vingt-quatre cents), divisé en 898.437 (huit cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent trente-sept) actions de Catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un Euro et vingt-quatre cents) chacune et 99.829 (quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent vingt-neuf) actions de Catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un Euro et vingt-quatre cents) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article 5.4 des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 220.000.000,20 (deux cent vingt millions d'Euros et vingt cents), consistant en actions A et B de EUR 1,24 (un Euro et vingt-quatre cents), et l'Associé Commandité a été autorisé à décider, ce jusqu'à la date du 19 juin 2011, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, sans réserver pour les actionnaires existants un droit préférentiel de souscription, l'article 5.3 des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que l'Associé Commandité, en sa réunion du 2 février 2010 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 5.4 des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 822,12.- (huit cent vingt-deux euros et douze cents), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 1.237.849,84.- (un million deux cent trente-sept mille huit cent quarante-neuf Euros et quatre-

vingt-quatre cents), à EUR 1.238.671,96 (un million deux cent trente-huit mille six cent soixante et onze Euros et quatre-vingt-seize cents) par la création et l'émission de 663 (six cent soixante-trois) nouvelles actions A d'une valeur nominale de EUR 1,24,- (un Euro et vingt-quatre cents) à souscrire et à libérer intégralement en numéraire, ensemble avec une prime d'émission globale de EUR 1.655.683,38 (un million six cent cinquante-cinq mille six cent quatre-vingt-trois euros et trente-huit cents) à souscrire et à libérer intégralement en numéraire.

IV.- Que l'Associé Commandité, autorisé par les dispositions de l'article 5.4 des statuts, après avoir supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, a accepté la souscription de la totalité des nouvelles actions A par les souscripteurs apparaissant sur la liste en annexe.

V.- Que les 663 (six cent soixante-trois) nouvelles actions A ont été souscrites par les souscripteurs prédésignés et libérées intégralement en numéraire avec la prime d'émission, mentionnée ci-dessus, par versements à un compte bancaire au nom de la société ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA), prédésignée, de sorte que la somme totale de EUR 1.656.505,50 (un million six cent cinquante-six mille cinq cent cinquante euros et cinquante cents) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, l'article 5.3 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

"Le capital social souscrit (ci-après «le Capital Souscrit») de la SICAR est fixé à EUR 1.238.671,96 (un million deux cent trente-huit mille six cent soixante et onze euros et quatre-vingt-seize cents), divisé en 899.100 (huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent) actions de Catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un Euro et vingt-quatre cents) chacune et 99.829 (quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent vingt-neuf) actions de Catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un Euro et vingt-quatre cents) chacune, entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. BEMTGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 février 2010. Relation: LAC/2010/6753. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 FEV 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010029900/135.

(100027537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Build-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3504 Dudelange, 58, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 96.414.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 LUXEMBOURG

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010029052/15.

(100025716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

DS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Rôlach.

R.C.S. Luxembourg B 136.727.

Il résulte d'une lettre recommandée adressée le 26 janvier 2010 à la société en date du 26 janvier 2010 que Premium Advisory Partners S.A., ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents a démissionné de son poste comme commissaire aux comptes de la société avec effet avec effet immédiat.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Pour la société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010029086/14.

(100025461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Albion Alternative Emerging Markets Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.294.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of December.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EIM Participations Luxembourg S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 52.297 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Maître Frédéric Delsol, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 21 December 2009.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Albion Alternative Emerging Markets Fund, a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary of 17 July 2008 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1982 of 14 August 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.294 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

- 1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2 To appoint the liquidator of the Company (the "Liquidator").
- 3 To determine the powers to be given to the Liquidator and the remuneration of the Liquidator.
- 4 To convene and set the agenda of an extraordinary general meeting of the shareholders in relation to the closing of the liquidation.
- 5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder RESOLVED TO dissolve and put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder RESOLVED TO appoint himself as Liquidator.

Third resolution

The Shareholder RESOLVED THAT, in performing his duties in accordance with the Luxembourg laws of 10 August 1915 on commercial companies and 13 February 2007 on specialised investment funds (together, the "Laws"), the Liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The Liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The Liquidator may in the name and on behalf of the company and in accordance with the Laws, redeem shares issued by the Company.

The Liquidator may under his own responsibility pay advances on the liquidation profits.

The Liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the Liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved not to receive any remuneration for the performance of his duties as Liquidator.

Fourth resolution

The Shareholder RESOLVED TO convene an extraordinary general meeting of the shareholders this day, with the following agenda:

- 1 To approve the audited financial statements of the Company for the period from 17 July 2008 to 18 December 2009.
- 2 To grant full discharge to the directors of the Company for the period from 17 July 2008 to 18 December 2009.
- 3 To receive and examine the auditor's report on the liquidation of the Company.
- 4 To approve the liquidation accounts and the liquidation report.
- 5 To grant full discharge to the Liquidator and the auditor of the Company.
- 6 To close the liquidation of the Company.
- 7 To set the place where the books and accounts of the Company will be deposited and kept for a minimum period of 5 years.
- 8 To delegate powers.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed, together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

EIM Participations Luxembourg S.A., une société anonyme régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 52.297 (l'"Actionnaire"),

Ici représenté par Maître Frédéric Delsol, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 décembre 2009.

L'Actionnaire a requis le notaire d'acter que l'Actionnaire est l'actionnaire unique de Albion Alternative Emerging Markets Fund, une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 50 avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée à Luxembourg par acte du notaire instrumentant en date du 17 juillet 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1982 en date du 14 août 2008 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 140.294.

L'Actionnaire, représenté tel que mentionné ci-dessus, reconnaît avoir été pleinement informé des résolutions devant être adoptées sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1 Dissoudre la Société et placer la Société en liquidation.
- 2 Nommer le liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

3 Fixer les pouvoirs à attribuer au Liquidateur ainsi que sa rémunération.

4 Convoquer et fixer l'ordre du jour de la deuxième réunion d'actionnaires relative à la clôture de la liquidation de la Société.

5 Divers.

Et a requis le notaire pour arrêter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire DÉCIDE DE dissoudre et placer la Société en liquidation, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Actionnaire DÉCIDE DE se nommer Liquidateur.

Troisième résolution

L'Actionnaire DÉCIDE qu'en exerçant ses fonctions conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915") et de la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés (la "Loi de 2007"), le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur pourra renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il pourra accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur pourra, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la Loi de 1915 et à la Loi de 2007, racheter des actions émises par la Société.

Le Liquidateur pourra, sous sa propre responsabilité, payer à l'Actionnaire des avances sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur pourra, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixera, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

Le Liquidateur pourra valablement et sans limitation engager la Société envers des tiers par sa seule signature, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Actionnaire DÉCIDE DE ne percevoir aucune rémunération pour l'accomplissement de ses fonctions de Liquidateur.

Quatrième résolution

L'Actionnaire DÉCIDE DE convoquer une seconde assemblée d'actionnaires ce même jour ayant l'ordre du jour suivant:

1 Approuver les rapports financiers audités de la Société pour la période du 17 juillet 2008 au 18 décembre 2009.

2 Donner décharge au conseil d'administration de la Société pour la période du 17 juillet 2008 au 18 décembre 2009.

3 Recevoir et examiner le rapport du réviseur sur la liquidation de la Société.

4 Approuver les comptes de liquidation et le rapport de liquidation.

5 Donner décharge pleine et entière au réviseur et au Liquidateur.

6 Clôturer la liquidation de la Société.

7 Déterminer le lieu où les livres et les comptes de la Société seront déposés et conservés pour une période minimum de 5 années.

8 Déléguer des pouvoirs.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: F. Delsol, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57224. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010029896/147.

(100027516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Presidential B, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.920.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010029057/11.

(100025786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Presidential A, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.938.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010029058/11.

(100025783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Great German Stores E, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 113.889.

Les comptes annuels au 30/06/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ces comptes remplacent les comptes précédemment déposés:

Référence: LSO DB/06434, No L090030191.04, Déposé le 24/02/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010029059/13.

(100025781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Great German Stores BZ, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 134.704.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010029060/11.

(100025778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

BORN INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 133.683.

Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société BORN INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour BORN INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010029138/19.

(100025477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Great German Stores AZ, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 134.703.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010029061/11.

(100025777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Gentis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 151.421.

STATUTS

L'an deux mil dix, le neuf février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Nicolas MITZNER, né à Metz (France), le 9 septembre 1970, demeurant à F-57130 Ste Ruffine, 9, Grand Rue,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales une société à responsabilité limitée, GENTIS S.à r.l., qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "GENTIS S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE EUROS (195.000.- EUR) représenté par mille neuf cent cinquante (1.950) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2010.

Souscription et Paiement

Les mille neuf cents cinquante (1.950) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Nicolas MITZNER, prénommé.

Les parts sociales ont été entièrement libérées par l'apport de:

I. la marque DELVAL évaluée à EUR 10.100.- (dix mille cent euros). L'existence et la valeur de cet apport ont été justifiées au notaire instrumentant.

II. - 510 parts sociales représentant 25,50% du capital social de la société à responsabilité limitée MICADIS, ayant son siège social au 24, rue du Maréchal Foch, F-57050 Le Ban St Martin, et

- 74 parts sociales représentant 74% du capital social de la société à responsabilité limitée ARTIDIS, ayant son siège social au 24, rue du Maréchal Foch, F-57050 Le Ban St Martin.

Les parts sociales apportées ont été évaluées à un montant total de EUR 184.900.- (cent quatre-vingt-quatre mille neuf cents euros) dans un rapport établi en date du 5 février 2010 par Monsieur Pierre Hoffmann, réviseur d'entreprises, Luxembourg, dont la conclusion est la suivante:

"Sur base de mes diligences, aucun fait n'a été porté à mon attention qui me laisse à penser que la valeur des parts sociales à apporter ne correspond pas au mille huit cent quarante-neuf (1.849) parts sociales d'une valeur de cents euros et zéro cents (EUR 100,00) à émettre en contrepartie lors de la constitution de GENTIS S.à r.l., société à responsabilité limitée."

Il résulte en outre d'un certificat émis par le management de la société MICADIS, préqualifiée, daté du 4 février 2010 que:

"- Monsieur Nicolas Mitzner est le propriétaire de 510 parts sociales de la société, soit 25,50% du capital social de la société;

- ces actions sont entièrement libérées;
- Monsieur Nicolas Mitzner est le seul ayant droit sur ces parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- aucune des parts n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts n'est sujette à saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
- selon les statuts de la société, ces parts sociales sont librement transmissibles.
- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts de la société seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature."

Il résulte également d'un certificat émis par le management de la société ARTIDIS, préqualifiée, daté du 4 février 2010 que:

"- Monsieur Nicolas Mitzner est le propriétaire de 74 parts sociales de la société, soit 74% du capital social de la société;

- ces parts sociales sont entièrement libérées;
- Monsieur Nicolas Mitzner est le seul ayant droit sur ces parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- aucune des parts n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts n'est sujette à saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
- selon les statuts de la société, ces parts sociales sont librement transmissibles.
- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts de la société seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature."

Lesdits rapport et certificats resteront, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire, annexés aux présentes pour être enregistrés avec elles.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.500.-

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Nicolas MITZNER, né à Metz (France), le 9 septembre 1970, demeurant à F-57130 Ste Ruffine, 9, Grand Rue,

- Monsieur Karl LOUARN, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature de deux gérants.

31198

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le comparant prémentionné a signé avec le notaire le présent acte.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 février 2010. Relation: LAC/2010/6387. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 22 février 2010.

Référence de publication: 2010030505/140.

(100027752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Great German Offices B, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 123.142.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010029062/11.

(100025776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Great German Stores A, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 113.885.

Les comptes annuels au 30/06/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ces comptes remplacent les comptes précédemment déposés:

Référence: LSO DC/01614, No L090036550.04, Déposé le 06/03/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010029063/13.

(100025773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Great German Offices, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 113.871.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010029064/11.

(100025770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Cie R.O.V.Y. S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 145.692.

Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société CIE R.O.V.Y. S.A., société de gestion de patrimoine familial: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour CIE R.O.V.Y. S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010029148/19.

(100025470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Great German Nursing Homes, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 123.141.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010029065/11.

(100025769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

P.F. Logistic BZ, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 134.826.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Ces comptes remplacent les comptes précédemment déposés:
Référence: LSO DC/04544, No L090042258.04, Déposé le 18/03/2009
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010029070/13.

(100025810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

P.F. Logistic B, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 122.949.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Ces comptes remplacent les comptes précédemment déposés:
Référence: LSO DD/07143, No L090060397.04, Déposé le 28/04/2009
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010029071/13.

(100025807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Blackfont Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 138.883.

—
Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société BLACKFONT GROUP S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour BLACKFONT GROUP S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010029139/17.

(100025478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

P.F. Logistic A, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.948.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010029072/11.

(100025802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

P.F. Logistic, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.947.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010029073/11.

(100025800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

P.F. Offices, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 123.149.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Ces comptes remplacent les comptes précédemment déposés:

Référence: No L090062458.04, Déposé le 04/05/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010029074/13.

(100025799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.
